Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 003-250300233-20260227-DEL262702C024-DE

SDE 03
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

territoire d'énergie

COMITÉ SYNDICAL
du 27 février 2026 à 15h00

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES
composant le Comité Syndical : 66

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE
Présents : 35

Le 27 février 2026 à 15H00, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SDE 03 – 11 Les Sapins à Yzeure, sous la présidence de Monsieur Yves SIMON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Elise BOULON, Messieurs Olivier GUIOT, Alain MERCIER, Vice-Présidents,

Messieurs Sylvain BELLINI, Jean-François BOURGEOT, Jean CARTERON, Madame Annie DAUPHIN, Messieurs Jean-Christophe DODAT, Christophe DUCHON, Madame Michèle DUFFAULT, Monsieur Gilles BERRAT *suppléant de Mathieu FONTAINE*, Mesdames Pascale FOUCAULT, Odile FRANCHISSEUR, Messieurs Philippe GLOMOT, Alain JALICOT, Jacques FRADIN *suppléant de Jean-Paul JOUBERT*, Jean-Paul LAMOINE, Gilbert LAPP, Sébastien LASCAUX, Didier MARTINANT, Xavier MAUPAIN, Bruno MERLE, Pascal PALAIN, Jean-Claude POTHIER, René PRONCHERY, Jean-Paul REVERSAT, Pascal THEVENOUX, Patrick VIVET.

Pour les communautés de communes et d'agglomérations adhérentes :
Madame Caroline BARDOT, Messieurs Daniel BEAULATON, José CARDOSO, Romain DEJEAN, Jérôme PERNELLE, Michel RAJAUD.

ETAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Henri SARRE, Vice-Président,

Madame Charlotte BENOIT, Messieurs Jean-Louis CORBON, Pierre DELUDET, Gilles DUBOISSET, Madame Geneviève FAUCHARD, Messieurs Mathieu GEFFRAY, Jean-Pierre GENESTE, Madame Dominique LEGRAND, Messieurs Hugues MARCAUD, Sébastien MEIGNIN, René MYX, Mesdames Laëtitia PLANCHE, Christine PRIEUR, Messieurs François REGNAULT, Gilles SEGAUD, Alain VENUAT, Thierry VERGE.

Pour les communautés de communes et d'agglomérations adhérentes :
Messieurs AUCLAIR Didier, Hervé BAUDOIN, Jean-Luc BERNARD, Philippe BUSSERON, Gilles JOURNET, Jean-Pierre LECORNET, Jean-Michel PALLIOT, Yves PLANCHE, Daniel RONDET, Mesdames Chloé JARA, Véronique TRIBOULET, Messieurs Frédéric VERDIER, Alain VERGE.

Assistaient également à la séance :
Madame Frédérique NEULET, Paierie Départementale de l'Allier,
Monsieur Bertrand LENOIR, Directeur général du SDE 03,
Madame Mélanie RAMIS, Directrice du pôle Administration Générale du SDE 03,
Madame Sandrine MASQUELET, Directrice du pôle Energie du SDE 03,
Monsieur Yves MOREL, Directeur du pôle Réseaux du SDE 03,
Monsieur Ugo GONZALES, Juriste du SDE 03,
Monsieur Joël LAMBERT, Directeur du pôle Données et Patrimoine du SDE03.

Monsieur Olivier GUIOT est désigné secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 003-250300233-20260227-DEL262702C024-DE

CHALEUR RENOUVELABLE-REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SIESS DE BELLENAVES

Monsieur le Président

Rappelle qu'à la demande de l'ADEME, dans le cadre du contrat chaleur renouvelable (CCR 2024-2028) le SDE03 a réalisé courant 2025, un audit technique et un schéma directeur du réseau de chaleur de Bellenaves exploité depuis 2006 par le SIESS. Ce réseau dessert neuf bâtiments dont le collège Jean-Baptiste Desfilhes, le centre omnisport et l'école primaire.

Cette étude a notamment mis en exergue la nécessité de procéder très rapidement à des travaux de modernisation et de mise en sécurité de l'installation dans son ensemble. Ces travaux de premier ordre ont été chiffrés à 46 000 €HT.

En outre, une enveloppe de 76 000 € a été allouée au SDE03 au titre du Fonds Vert PCAET. Cette subvention devait notamment permettre le co-financement, à hauteur de 32 000 €, de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et le suivi du marché global de performance pour la création de la chaufferie biomasse de Montmarault. Cependant ce projet a été abandonné fin 2025, à la demande des élus communaux.

Par conséquent, après exposé et

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du SDE 03 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2311 du 21 octobre 2025 attribuant au SDE03 une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, mesure PCAET ;
Vu le projet d'avenant à l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2025 permettant de réaffecter la subvention pour la modernisation et la mise en sécurité de l'installation de Bellenaves ;
Considérant l'abandon du projet de chaufferie Biomasse de Montmarault émargeant à ce Fonds à hauteur de 32 000 € ;
Considérant la nécessité de procéder très rapidement à des travaux de modernisation et de mise en sécurité du réseau de chaleur exploité par le SIESS de Bellenaves ;
Considérant le refus de l'ADEME d'accompagner le financement de ces travaux dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable 2024-2028 - l'installation ayant moins de vingt ans ;
Considérant l'importance de conserver l'octroi de financements nationaux sur le territoire départemental ;

Le Président propose au Comité syndical :

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 003-250300233-20260227-DEL262702C024-DE

- **D'autoriser** le reversement au SIESS de Bellenaves, de la somme de 32 000 € par l'émission d'un mandat au budget principal (10100) au compte 2041582 permettant ainsi de cofinancer la réalisation des travaux de modernisation et de mise en sécurité de son réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à reverser au SIESS de Bellenaves la somme de 32 000 €, par l'émission d'un mandat au budget principal (10100) au compte 2041582 permettant ainsi de cofinancer la réalisation des travaux de modernisation et de mise en sécurité de son réseau de chaleur.

Fait et délibéré à Yzeure le 27 février 2026

Le Président du SDE 03

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER SDE 03

Yves SIMON